



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-07-2025 /

Dossier complet le : 13-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004316/KK P

1 Intitulé du projet

Voliere integrant des structures photovoltaïques visant a assurer l'ombrage et la protection des canards des intemperies/des predateurs sur des parcours extérieurs existant et creation d'un nouveau parcours ainsi que d'un bâtiment d'elevage et de stockage

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

TONNA

Prénom(s)

Julien

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé sur la commune d'Aizenay, vise la construction d'une volière photovoltaïque ainsi que d'un bâtiment d'élevage et de stockage, dans le cadre du développement de l'exploitation agricole de M. Julien TONNA. Ce projet s'inscrit dans une démarche relative au développement et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles. L'objectif principal de ce projet est double : Perenniser et sécuriser l'exploitation face aux enjeux sanitaires (notamment liés à l'influenza aviaire) et climatiques, grâce à des infrastructures modernes et conformes aux dernières exigences réglementaires. Augmenter la capacité d'élevage et optimiser l'usage des surfaces agricoles par la création d'un nouveau parcours pour les canards, tout en valorisant les surfaces grâce à l'installation d'une volière photovoltaïque productive. Description des aménagements prévus : La volière photovoltaïque servira à la protection d'un parcours existant de canards et à la création d'un nouveau parcours, situé au nord-ouest de la parcelle concernée, aujourd'hui en prairie. Elle s'intègre dans une démarche d'agrovoltisme, car elle concilie production agricole (élevage plein air) et production d'énergie renouvelable. La structure permettra également une meilleure résilience face aux aléas climatiques (canicule).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : - Permettre d'augmenter le nombre de canards élevés sur l'exploitation en doublant l'effectif (5 000 canards en même temps au maximum sur le site à 10 000 canards) - Sécuriser la production par l'installation de volières solides en acier galvanisé limitant ainsi de façon considérable les risques de mortalité liés à la prédation et aux aléas climatiques. - Répondre aux problématiques liées à l'influenza aviaire. - Stocker le matériel et le fourrage produit sur l'exploitation - Améliorer le bien-être animal, les oiseaux profiteront également de zones protégées des intempéries et des fortes chaleurs qui participeront également à l'amélioration du bien-être animal et à la diminution de la mortalité. - Améliorer les conditions de travail des éleveurs dans leur quotidiens (moins de temps passé pour extraire les carcasses d'animaux morts, forte diminution du temps passé sur les réparations des infrastructures, facilitation du ramassage pour la vente) - La revente de l'énergie produite financera la construction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La mise en place des infrastructures sur les zones d'élevage a été conçue de manière à minimiser l'impact sur le sol. Aucun terrassement important n'est envisagé, la topographie naturelle du terrain étant conservée. Les fondations seront réalisées à l'aide de pieux battus ou vissés, ce qui permet de limiter le tassement des sols et les atteintes à leur perméabilité. Ce choix constructif permet également de réduire les mouvements de terres et donc les nuisances associées. Le système de fondations définitif sera déterminé à l'issue de l'étude géotechnique en cours. Toutefois, dans l'attente de ces résultats, l'analyse repose sur l'hypothèse défavorable, à savoir des sols peu porteurs nécessitant des fondations profondes (pieux métalliques ou béton) sur l'ensemble des zones d'implantation. La surface concernée par les fondations est estimée à environ 3 % de l'emprise au sol totale du projet. Les fondations ponctuelles ne devraient pas engendrer de modification significative de la perméabilité des sols à l'échelle du projet.

Gestion des eaux pluviales Les eaux de pluie seront gérées par infiltration naturelle, conformément au principe de zéro rejet hors site. Une étude de perméabilité des sols est prévue afin de vérifier la faisabilité de cette solution. En cas de sols peu perméables, des noues végétalisées ou des puits d'infiltration seront mis en œuvre afin de garantir une évacuation maîtrisée des eaux de ruissellement, sans impact sur les parcelles voisines.

Modalités de chantier Les structures seront préfabriquées en usine et livrées sur site pour un assemblage rapide, ce qui limite les nuisances sonores, visuelles et environnementales. Les engins utilisés seront de gabarit standard, conformes à la réglementation en vigueur, et n'occasionneront pas

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation des installations Durant toute la phase d'exploitation, les canards auront un accès permanent à leur espace d'élevage dédié, situé sous les ombrières photovoltaïques et en plein air. À noter que cette zone ne bénéficie actuellement d'aucun ombrage, et que l'installation photovoltaïque contribuera donc également au confort thermique et au bien-être animal, notamment en période estivale.

Fonctionnement et entretien des installations photovoltaïques L'exploitation de la centrale photovoltaïque s'effectuera dans des conditions simples, maîtrisées et peu intrusives pour l'activité agricole : Suivi à distance de la centrale par l'opérateur d'énergie. Une visite annuelle préventive sera programmée pour contrôler l'intégrité de la structure et des panneaux. Des interventions ponctuelles de maintenance curative pourront avoir lieu si nécessaire. Les interventions techniques se dérouleront dans le strict respect des mesures sanitaires, conformément aux protocoles de biosecurity en vigueur pour l'élevage avicole : Port d'équipements de protection (charlottes, sur-chaussures, cotte, gants), Désinfection des mains et des roues des véhicules, Interventions programmées en l'absence des animaux dans le parcours extérieur, c'est-à-dire lorsqu'ils seront confinés dans le bâtiment d'élevage. Les opérations de nettoyage des panneaux photovoltaïques seront limitées à une fois par an (ou en cas d'événement exceptionnel comme une tempête de poussière). Ce nettoyage se fera sans produits chimiques, uniquement à l'eau, à basse pression, selon les recommandations du fabricant et dans le respect de l'environnement.

Disposition des filets de biosecurity Concernant les filets de protection mentionnés sur le plan PC3, une cohérence sera apportée entre les

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes : - Autorisation d'urbanisme (Permis de construire)
- Pas de modification ICPE même en doublant le cheptel l'exploitant reste au régime de déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise au sol du projet hauteur a l'egout hauteur au faitage emprise cloture du projet locaux technique batiment d'elevage hauteur de cloture peripherique chemin empiere	(20 030, m2) (2.5, m) (6, m) (40 060, m2) (24, m2) (672, m2) (1.5, m) (300, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : l'herissonniere

Lieu-dit :

Localité : 1 l'herissonniere 85190 Aizenay

Code postal : 85190 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°36'0"O Lat. : 46°46'13"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune en zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet porte sur la creation de nouvelles infrastructures agricoles et photovoltaïques sur la commune d'Aizenay (85190), visant a moderniser, securiser et developper un elevage de canards existant. Il comprend les composantes suivantes : Construction d'un batiment d'elevage : Surface de plancher : 672 m² Fonction : hebergement des canards, biosecurite renforcee, acces vers le nouveau parcours. Creation d'un batiment de stockage : Batiment semi-ouvert (barde sur 2 faces, donc non comptabilise en surface de plancher) Fonction : stockage de materiel, fourrage, aliments, paille, etc. Installation d'une voliere photovoltaïque : Surface d'emprise totale : 20 030 m² Fonction double : production d'energie renouvelable et protection/ombrage des parcours plein air pour les canards. Implantee sur fondations legeres

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	http://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	https://georiques.gouv.fr
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sources: Mairie
Dans un site inscrit ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	https://geoportail.gouv.fr/carte Deux ZNIEFF de type 2 se trouvent à 400m et 720m.
D'un site classé ?	☐	☒	https://atlas.patrimoines.cultures.fr/atlas/trunk

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non, le projet n'engendre pas de nouveaux prélèvements d'eau dans le cadre de la mise en place des infrastructures
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non, le projet n'implique pas la mise en place de systèmes de drainage ni de modifications des masses d'eau souterraines. Les installations (bâtiments d'élevage, volière photovoltaïque, bâtiment de stockage) seront implantées sur un terrain naturel non terrasse, et les fondations prévues sont légères, ce qui permet de : limiter l'imperméabilisation des sols, préserver la perméabilité
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non, le projet ne générera pas d'excédent significatif en matériaux. Aucun terrassement important ni décaissement massif n'est prévu. Les infrastructures seront implantées sans mise à plat du terrain, grâce à des fondations légères (pieux battus ou vissés), ce qui permet de préserver la topographie naturelle du site. Par conséquent : Aucun déblais important ne sera produit, Il n'y aura pas
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non, le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Étant donné que : aucun terrassement lourd ni plate-forme en remblais n'est prévu, les fondations sont réalisées par
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	pieux vissés ou battus sans besoin de stabilisation

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est déjà exploité en élevage de canards donc tous les équipements et ressources nécessaires sont disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet a été conçu pour minimiser au maximum les perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante, incluant la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques. Situation du site : Le projet s'implante principalement sur des surfaces de prairie et zones déjà exploitées agricoles, sans empiéter sur des habitats naturels sensibles, zones humides, ou
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre une consommation d'espaces agricoles, puisqu'il s'implante en partie sur une parcelle actuellement en prairie utilisée dans le cadre de l'exploitation agricole. Nature de l'espace consommé : Il s'agit d'espaces agricoles dédiés à la prairie, faisant partie de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'exploitation. Surface concernée : 1.5 hectare. Pas de consommation
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, le projet n'est pas concerné par des risques technologiques majeurs. Le site ne se situe pas à proximité immédiate d'installations industrielles à risques (Seveso), de sites de stockage de matières dangereuses, ni de réseaux de transport de matières dangereuses. Les activités liées à l'élevage et à la production photovoltaïque ne génèrent pas, en elles-mêmes, de risques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prend en compte les risques sanitaires liés à l'élevage avicole, notamment en ce qui concerne : L'Influenza Aviaire : Le projet intègre des mesures spécifiques pour limiter les risques de contamination
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la periode de travaux et il y aura plus de livraisons (aliments, poussins) et d'enlevements (canards prêts a gaver ou gaves) du fait de doubler le cheptel. L'impact est faible a modere car les voies empruntees sont eloigne des habitations et en bonne etat.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits ponctuels lors de la manipulation des animaux. Mesures prevues : limitation des interventions aux horaires diurnes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisances sonores supplementaires car le projet d'agrandissement est au nord du parcours existant, nous nous ecartons des maisons tiers. Plus de 200m entre le nouveau site d'elevage et la maison tier la plus proche.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Augmentation des emissions odorantes de fait de l'augmentation du cheptel (litiere, effluents, batiments).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisances olfactives supplementaires car le projet d'agrandissement est au nord du parcours existant, nous nous ecartons des maisons tiers. Plus de 200m entre le nouveau site d'elevage et la maison tier la plus proche.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Oui, le projet generera des effluents lies a l'activite d'elevage avicole, notamment : Effluents solides : fientes et dechets organiques issus de l'elevage. Gestion des effluents : Les effluents seront traites conformement aux pratiques agricoles en vigueur sur l'exploitation, incluant la collecte, le stockage et l'epandage sur les parcelles agricoles selon un plan d'epandage adapte. La gestion des effluents ne devrait pas etre modifiee en profondeur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a ete concu pour minimiser toute atteinte au patrimoine local, qu'il soit architectural, culturel, archeologique ou paysager. Patrimoine architectural et culturel : Le site d'implantation ne comprend pas de batiments ou elements architecturaux proteges ou d'interet patrimonial particulier. Le projet respecte l'environnement bati existant sans denaturer le paysage rural. Patrimoine archeologique : Aucune zone
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre des modifications limitees mais significatives sur l'usage du sol et les activites agricoles locales : Usage du sol : Une partie de la parcelle, actuellement en prairie agricole, sera convertie en infrastructures d'elevage (batiments, voliere photovoltaïque). Cela entraine une reduction de la surface agricole disponible pour le paturage ou la culture

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets négatifs du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus à la phase travaux, les éléments suivants permettront de les éviter ou de les réduire : -gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier -adaptation de la phase chantier -utilisation d'engins récents, entretenus et répondant aux normes en vigueur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce site d'élevage déjà existant, a reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement, ce projet de construction de hangars et volières avec couverture photovoltaïques n'augmentera pas les risques sur l'environnement. En effet, le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toute zone soumise à aléas. Il se situe également en hors de toute zone classée ou protégée. Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité de l'élevage. De plus, le risque sanitaire est réduit grâce à la protection des mangeoires et abreuvoirs

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)